



Rapport annuel 2016

Conseil de quartier
du Cap-Rouge



Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

RAPPORT ANNUEL 2016

**CONSEIL DE QUARTIER
DU CAP-ROUGE**

Le 20 avril 2017

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du président	1
2. Présentation du conseil de quartier	3
2.1. Le conseil de quartier.....	3
2.2. Les membres du conseil d'administration	3
2.3. Le territoire du quartier.....	4
3. Demandes d'opinion	5
4. Plan d'action 2016	10
Les activités et les réalisations 2016	12
4.1. Fonctionnement du conseil.....	12
4.2. Les résultats 2016.....	12
4.2.1. Mise en œuvre du Plan directeur de quartier.....	12
4.2.2. Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier	12
4.2.3. Protection des parcs et espaces verts.....	13
4.2.4. Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier.....	13
4.2.5. Collaboration avec des organismes locaux et régionaux.....	14
4.2.6. Participation à la réalisation de l'activité Halloween et circuit Découverte de la rivière du Cap Rouge organisée par le Conseil du bassin de la rivière du Cap Rouge : mise en valeur des sentiers riverains.....	14
4.2.7. Participation aux consultations de la Ville et recommandations.....	14
4.2.8. Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents	14
4.2.9. Regroupement des conseils de quartier pour défendre le droit à l'approbation référendaire	15
Le plan d'action 2017.....	16
Signature du Livre d'or : une tradition pour notre conseil de quartier	19
5. Bilan et états financiers au 31 décembre 2016	20

1. Mot du président

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier du Cap-Rouge vous présentent le bilan des activités pour l'année 2016.

Nous avons exposé lors de l'assemblée générale tenue en avril 2016 les différents volets d'un plan d'action en continuité avec celui de l'année précédente. Nous avons de nouveau expérimenté les changements aux mécanismes de participation citoyenne pilotés par la Ville de Québec sur le rôle et le fonctionnement des conseils de quartiers, l'arrimage entre la Ville et les conseils de quartier ainsi que la communication.

Notre constat est à l'effet que, malgré les attentes des conseils de quartier, ce mécanisme de consultation en amont n'est pas efficient et doit nécessairement être amélioré. Les deux dossiers de consultations publiques demandés par l'Arrondissement en 2016 sont malheureusement le reflet de ce constat. La population du quartier mérite qu'un véritable processus d'information et de concertation précède une consultation publique devant le conseil de quartier en rapport avec des modifications au zonage. Nous souhaitons vivement qu'un processus de consultation en amont efficient devienne un mécanisme habituel qui permettra au conseil de quartier de mieux orienter ses interventions avant les consultations publiques et de mieux agir en concertation avec les autorités municipales à l'égard de toute consultation et non pas seulement en matière de zonage.

De manière générale, la participation citoyenne aux assemblées du conseil de quartier est directement liée aux préoccupations importantes qui interpellent les citoyens notamment dans le cadre de consultations publiques. La prise en considération par la Ville des opinions et suggestions des citoyens affecte par la suite leur assiduité et leur motivation à assister et participer aux assemblées. Nous ne saurions trop insister sur l'importance pour le citoyen d'avoir le sentiment d'être réellement entendu, écouté et respecté par les autorités municipales.

Quant aux éléments priorisés du plan d'action 2016, sans être exhaustif, le conseil a été sensible et impliqué dans le dossier de la vente annoncée du garage municipal et à la problématique des émanations de l'usine Anacolor. Il a de nouveau apprécié sa participation à l'activité Halloween dans les sentiers de la rivière du Cap-Rouge chapeautée par le conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge en octobre 2016 et animée par divers autres organismes du quartier. En matière de sécurité, le conseil d'administration a participé aux marches de repérage effectuées aux abords des écoles du quartier pour favoriser la sécurité des déplacements actifs des écoliers.

Dans la foulée des conseils d'administration précédents, nous avons maintenu l'importance de mettre en pratique un mode de communication respectueux et de type collaboratif avec les citoyens, les intervenants municipaux ou autres. C'est l'attitude que notre conseil a adoptée, autant dans son écoute des citoyens et des conseillers municipaux que dans ses rapports avec les instances municipales et gouvernementales. À cet égard, le président du conseil de quartier, en qualité de président d'assemblée, doit s'assurer de leur bon déroulement et veiller à ce que les échanges et propos entre les différents intervenants présents ne se transforment pas en argumentation non productive.

Je remercie tous les membres du conseil d'administration. Ce sont des personnes engagées qui offrent temps, compétence et savoir-faire pour le mieux-être de notre quartier.

Nous remercions toutes les résidentes et tous les résidents du quartier ainsi que les responsables d'organismes qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la réalisation de nos dossiers.

Également, nous avons apprécié en cours d'année la collaboration soutenue de M^{me} Priscilla Lafond, conseillère en consultations publiques, ainsi que celle des différents services de l'Arrondissement et de la Ville interpellés selon les sujets. Merci pour votre collaboration et votre professionnalisme.

Les conseillers municipaux des districts touchant le territoire de notre quartier sont membres d'office de notre conseil. En 2016, M^{me} Anne Corriveau, district Pointe-de-Sainte-Foy, a assisté aux assemblées publiques de manière assez régulière, et ce, dans la foulée de ses autres responsabilités auprès de divers autres organismes municipaux. Quant à M. Laurent Proulx, district de Cap-Rouge–Laurentien, il n'a assisté qu'à une seule assemblée publique ordinaire sur les neuf qui ont eu lieu en 2016. Nous réitérons que la participation des conseillers aux assemblées du conseil de quartier est essentielle tant pour le partage de l'information, l'écoute et la proximité des citoyens que pour le cheminement de nos dossiers et la productivité de nos rencontres.

Au cours de l'assemblée générale, et tout au long de l'année, les membres du conseil d'administration reçoivent avec intérêt les commentaires et les suggestions des citoyens du quartier. C'est par votre présence et votre implication que nous sommes en mesure de remplir notre mandat. Vos avis, votre compétence et vos commentaires nous éclairent et nous permettent de donner des informations plus justes et d'adopter des résolutions plus efficaces et respectueuses de nos besoins. C'est votre interaction avec le conseil de quartier qui légitime notre existence.

Votre conseil de quartier est et demeure une instance privilégiée pour vous écouter et transmettre vos attentes à nos instances municipales. Par votre présence aux assemblées publiques ordinaires, votre participation aux débats et vos interventions, tous ensemble, nous travaillons à faire de notre communauté du Cap-Rouge un milieu où il fait bon vivre, et ce, en harmonie avec sa nature et les valeurs sociétales.

Roch Maltais
Président

2. Présentation du conseil de quartier

2.1. Le conseil de quartier

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyennes et les citoyens du quartier. Il est un interlocuteur privilégié de la Ville qui a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. Il constitue l'un des moyens prévus dans le Règlement sur la politique de consultation publique adopté par la Ville de Québec, tel que modifié le 5 mars 2012 par le Règlement modifiant le *Règlement sur la politique de consultation publique*, R.V.Q. 1881, afin de permettre à la population de participer à la planification et à l'évaluation des services municipaux.

Son rôle est de faciliter la consultation de la population sur les enjeux locaux et de prendre des initiatives pour stimuler le développement du quartier. Le conseil de quartier est appelé à se prononcer ou à agir sur des sujets qui concernent la vie dans le quartier tels que la circulation, les loisirs ou l'environnement et même participer activement aux activités communautaires. Il peut également influencer certaines décisions ayant un impact direct sur le milieu de vie.

Le conseil de quartier du Cap-Rouge a été constitué officiellement le 5 novembre 2004 à la demande de la population. Sont membres de ce conseil toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier, ainsi que les personnes majeures qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier.

2.2. Les membres du conseil d'administration

En vertu du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier de la Ville de Québec, R.R.V.Q. chapitre F-1, les affaires du conseil de quartier sont administrées par un conseil d'administration composé de huit (8) membres élus par la population du quartier pour un mandat d'une durée d'un ou de deux ans : quatre (4) hommes et quatre (4) femmes. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut nommer par résolution trois (3) autres personnes pour être administrateurs cooptés portant ainsi le nombre d'administrateurs à onze (11) membres.

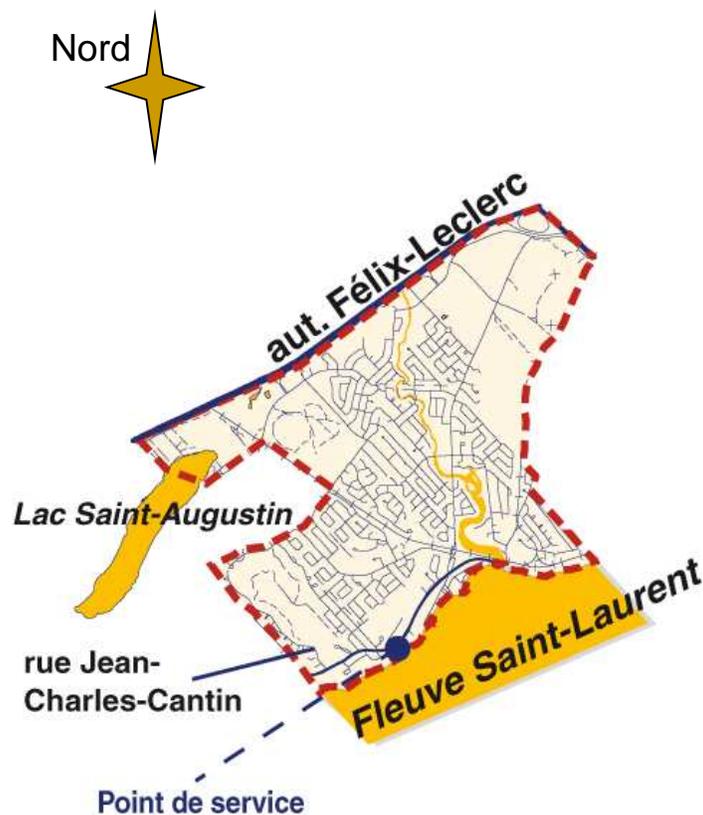
Les conseillers municipaux dont le district ou une partie de celui-ci se situe dans les limites du quartier sont également membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

Composition du conseil d'administration en 2016	
M. Roch Maltais	Administrateur jusqu'en avril 2017 et président
M ^{me} Marie-Hélène Mercier	Administratrice jusqu'en avril 2017 et secrétaire
M ^{me} Rita Veilleux	Administratrice jusqu'en avril 2018 et trésorière
M ^{me} Denyse Dumas	Administratrice jusqu'en avril 2017
M. Oscar Lescarbeau	Administrateur jusqu'au 25 août 2016
M ^{me} Sylvie Roy	Administratrice jusqu'en avril 2018 et vice-présidente
M. Martin Blanchette	Administrateur jusqu'en avril 2018
M. Guillaume Turgeon	Administrateur jusqu'en avril 2017
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale du district de Pointe-de-Sainte-Foy
M. Laurent Proulx	Conseiller municipal du district de Cap-Rouge-Laurentien

2.3. Le territoire du quartier

Les limites des territoires des conseils de quartier ont été adoptées par le conseil municipal en novembre 2003, après consultation de la population et des conseils d'arrondissement. Les limites du quartier du Cap-Rouge ont été révisées en janvier 2006 à la suite de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Le territoire du conseil de quartier du Cap-Rouge regroupe une population d'au moins 17 000 personnes. Il est délimité au nord par l'autoroute Félix-Leclerc, à l'est par le boulevard du Versant-Nord, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par les limites de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (rue Jean-Charles-Cantin et la voie ferrée). Les limites du quartier sont illustrées sur la carte ci-dessous.



En 2016, le point de service de Cap-Rouge devient le centre communautaire de Cap-Rouge et regroupe dans ses locaux les organismes reconnus par le conseil d'arrondissement, notamment la Société historique du Cap-Rouge, le club FADOQ Cap-Rouge et les Artisanas au fil du temps.

3. Demandes d'opinion

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion sur deux projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme, soit l'un concernant le secteur du garage municipal et Anacolor et l'autre visant le parc Chaudière (coin Le Gendre/Chaudière). Ainsi, les administrateurs du conseil de quartier ont émis leur recommandation comme suit pour ces deux projets :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 37035Pa et 37036Mb, R.C.A.3V.Q.211

Consultation publique et demande d'opinion

Tenue le 2 novembre 2016, 4473, rue Saint-Félix, salle du conseil

30 (trente) citoyens étaient présents

Objet de la demande :

La Ville de Québec souhaite favoriser le redéveloppement du site de l'ancien garage municipal situé au 1423, rue du Gallion-du-Roy en modifiant les usages actuellement autorisés.

Il est souhaité de retirer les usages du groupe commerce associé aux véhicules automobiles (Atelier de réparation C 36, Atelier de carrosserie C37 et Vente, location ou réparation d'équipement lourd C38). Ces derniers seront remplacés par des usages plus compatibles avec ceux déjà exercés dans le secteur.

La modification réglementaire prévoit l'ajout des usages H1 Logement, H2 Habitation avec services communautaires pour un maximum de 24 logements, C2 Vente au détail et services, P3 Établissement d'éducation et de formation, ainsi que R1 Parc. La hauteur maximale autorisée est de 4 étages sans toutefois dépasser 15 mètres. Il sera requis que 50 % des cases de stationnement soit aménagées en souterrain.

La Ville de Québec souhaite également favoriser le redéveloppement du site de l'usine Anacolor située au 4266, rue Saint-Félix en modifiant les usages actuellement autorisés et en gérant les droits acquis de manière stricte.

Il est souhaité de modifier le plan de zonage de manière à créer une nouvelle zone (37042Mb) incluant l'industrie mentionnée précédemment où plusieurs usages du groupe commerce sont retirés et où les droits acquis sont gérés de manière stricte.

La zone résiduelle (37036Mb) sera également modifiée de manière à ce que les usages autorisés soient compatibles avec les usages exercés dans le secteur et que les droits acquis soient gérés de manière à permettre une éventuelle reconstruction des bâtiments de type pavillonnaire en cas de destruction par incendie. En résumé, les seuls usages autorisés seront H1 Logement, C2 Vente au détail et services, C20 Restaurant, C31 Poste d'essence (un seul par zone) C36 Atelier de réparation (un seul dans la zone), P1 Équipement culturel et patrimonial, P3 Établissement d'éducation et de formation, R1 Parc.

Le conseil de quartier a reçu le mandat de consulter la population en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et de formuler une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion). Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier

RÉSOLUTION CACQCR 16-CA-183

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'émettre un avis qui se veut favorable au projet de modifications au Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme R.C.A.3.V.Q.4 visant la zone 37035Pa, site de l'ancien garage municipal situé au 1423, rue du Gallion-du-Roy, et la zone 37036Mb située le long de la rue Saint-Félix, et ce, sous réserve de demander aux membres du conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge de revoir certains aspects et objectifs d'urbanisme contenus au projet de modifications réglementaires proposées en tenant compte des éléments décrits ci-après :

- dans la zone intitulée A (zone 37035Pa), de revoir les normes de densité afin que celles-ci, dans un souci d'harmonisation avec les autres zones du secteur, rencontrent des normes de densité équivalentes à celles proposées pour les zones B (nouvelle zone 37042Mb) et C (zone 37036Mb résiduelle) et d'évaluer la possibilité de mettre en application certaines des recommandations du rapport de Roche de janvier 2004 ;
- d'évaluer avec la participation du conseil de quartier, en vue de l'adoption du projet de règlement, comment et dans quelle mesure les modifications proposées peuvent mieux s'harmoniser avec les recommandations et les conclusions du rapport de Roche de janvier 2004 concernant la mise en valeur du Vieux-Cap-Rouge dont s'inspire le plan directeur du quartier du Cap-Rouge adopté par la Ville de Québec en décembre 2007, particulièrement concernant le développement de l'hébergement touristique, le développement des activités commerciales (compatibles avec le tourisme), l'aménagement d'un circuit piétonnier le long de la rivière du Cap Rouge faisant le lien avec le parc de la Plage-Jacques-Cartier, la mise en valeur du site de la Poterie;
- que les administrateurs du conseil de quartier ont été rassurés sur le fait que la Commission d'urbanisme pourra intervenir à l'égard d'un projet en matière de gradation des hauteurs permises, de respect du patrimoine bâti et de la préservation et mise en valeur des vues et percées visuelles existantes du paysage de la rivière du Cap Rouge et du Tracel qui sont des vues d'intérêt patrimonial pour les trois zones concernées.

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 37207Ha, **R.C.A.3V.Q.214**

Consultation publique et demande d'opinion

Tenue le 20 décembre 2016, 4473, rue Saint-Félix, salle du conseil

11 (onze) citoyens étaient présents

Objet de la demande :

Le parc de la Chaudière est situé à l'intérieur de la zone 37207Ha où les usages autorisés sont de la classe Habitation *H1 logement de basse densité* ainsi que ceux de la classe Récréation extérieure *R1 parc*. Afin de permettre le projet de réaménagement des équipements sportifs du parc de la Chaudière, la régularisation des usages existants est requise par l'ajout de l'usage *R2 équipement récréatif extérieur de proximité*.

L'usage *R2 équipement récréatif extérieur de proximité* comprend les usages à vocation récréative, tels qu'un terrain de soccer, un terrain de baseball, une patinoire extérieure, une rampe de planche à roulettes, etc.

La réglementation actuelle édicte l'aménagement de 26 cases de stationnement afin de desservir les terrains de soccer et de tennis. Afin de prévoir une meilleure occupation de l'espace public, les concepteurs des nouveaux aménagements désirent se soustraire à l'obligation d'implanter ces cases de stationnement sur le site même du parc, en favorisant le stationnement dans la rue. Le parc existant a environ 640 mètres linéaires de façade sur les rues Joseph-E.-Bédard et Edward-Steveley.

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier

RÉSOLUTION CACQCR 16-CA-191

Objet : DEMANDE D'OPINION ET CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de modifications au Règlement sur l'urbanisme R.C.A.3.V.Q.4 visant la zone 37207HA afin d'éliminer l'obligation réglementaire actuelle d'aménager au moins 26 cases de stationnement pour desservir les terrains de soccer et de tennis prévus au parc Chaudière.

CONSIDÉRANT QUE les résidents des secteurs Faubourg-du-Cap et l'Érable Rouge attendent depuis plus de douze ans l'aménagement d'installations adéquates dans le parc Chaudière;

CONSIDÉRANT QU'en mars 2012, un plan d'aménagement de ce parc avait été déposé auprès du conseil de quartier du Cap-Rouge comprenant environ 70 cases de stationnement réparties en deux endroits distincts;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'opinion de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge vise à éliminer l'obligation réglementaire actuelle d'aménager au moins 26 cases de stationnement afin de desservir les terrains de soccer et de tennis prévus pour ce parc;

CONSIDÉRANT QUE la présente modification de zonage vise à favoriser le stationnement sur rue plutôt que dans le parc afin de permettre aux concepteurs du parc de mieux aménager les installations projetées eu égard à divers problèmes importants reliés aux canalisations souterraines qui limitent les possibilités d'aménagement du parc;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Ville exposent que sans cette modification l'aménagement du parc à court terme risque d'être compromis;

CONSIDÉRANT QU'aucun plan même préliminaire ne peut être produit auprès du conseil de quartier pour mieux exposer l'ensemble de l'œuvre et ses contraintes d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents de la rue Edward-Steveley ont exprimé leurs craintes et préoccupations quant à la sécurité piétonnière entourant l'opération du parc, la circulation automobile, le stationnement sur rue priorisé par les autorités de l'Arrondissement et le fait que les trottoirs de la rue Edward-Steveley ne sont pas déneigés en hiver ;

CONSIDÉRANT QUE des préoccupations de sécurité routière sur la rue Edward-Steveley ont déjà été évoquées par le conseil de quartier du Cap-Rouge dans son avis émis le 8 février 2012 concernant le développement résidentiel projeté dans ce secteur;

« CONSIDÉRANT QUE les citoyens du secteur de l'Érable rouge, particulièrement ceux de la rue Edward-Steveley, s'inquiètent également du prolongement de celle-ci vers le boulevard Le Gendre, au point de vue la sécurité des enfants et piétons en général par rapport à l'environnement du terrain de soccer et du parc local ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation significative de la circulation automobile annoncée avec le développement de la zone 37305Ha risque sérieusement, à moins que des mesures efficaces ne soient mises en place pour rassurer la population des secteurs immédiats, de transformer la rue Edward-Steveley en déversoir d'automobiles vers le boulevard de la Chaudière, la sortie Le Gendre et le parc industriel, sans qu'aucun autre lien routier ne soit planifié à court terme pour absorber ce flot de nouveaux véhicules vers l'autoroute; »

CONSIDÉRANT l'importance de l'aménagement de ce parc pour la population du quartier, mais aussi que le présent avis du conseil de quartier ne doit pas être interprété comme diminuant l'importance que nous accordons à la préservation des milieux humides dans tout ce secteur;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

d'émettre un avis qui se veut généralement favorable au projet de modifications au Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme R.C.A.3.V.Q.4 visant la zone 37207HA, et ce, d'une part, pour répondre aux contraintes exposées relativement au projet d'aménagement du parc, soit la présence de canalisations souterraines limitant les possibilités d'aménagement des espaces sur le terrain dont des stationnements et, d'autre part, afin de donner plus de souplesse aux concepteurs du projet à la Ville pour les aménagements des différents sites d'activités dans le parc, sous réserve que le présent avis comporte une demande aux membres du conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge ou aux autorités de la Ville, en lien avec la réduction demandée des espaces de stationnement dans le parc, de prendre toutes mesures appropriées et efficaces principalement aux fins suivantes :

- de prévoir un minimum de 6 à 10 cases de stationnement dans le parc, entre autres pour les personnes handicapées et les familles;
- de réaliser l'aménagement d'un rond-point avec débarcadère pour permettre le débarquement des passagers en sécurité et permettre aux véhicules de retourner se stationner dans les rues avoisinantes;
- de réduire la vitesse automobile dans la rue Edward-Steveley en tout temps le long du parc;
- de modifier au besoin les normes de déneigement des trottoirs, afin que ceux longeant la rue Edward-Steveley soient dégagés pendant tout l'hiver et permettent plus facilement un va-et-vient plus sécuritaire vers le parc;
- de modifier les normes de stationnement afin que le stationnement ne soit permis du côté sud et sud-est de la rue Edward-Steveley que pour les résidents de cette rue.

4. Plan d'action 2016

Le plan d'action 2016 annoncé dans le rapport annuel 2015 déposé lors de l'assemblée annuelle du mois d'avril 2016 comportait les volets suivants :

1. *Réévaluation des priorités du plan d'action et, le cas échéant, du plan directeur de quartier réalisé en 2007*
 - ◆ Discussion et mise en place d'un plan d'action concernant la revitalisation du boulevard de la Chaudière;
 - ◆ Suivi concernant la vente du garage municipal situé sur la rue du Gallion-du-Roy et possibilité d'une consultation publique à ce sujet;
 - ◆ Mise à jour du plan directeur de quartier selon les besoins.

2. *Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier*
 - ◆ Faire le suivi des conclusions soumises en février 2016 par le responsable de la sécurité routière de l'arrondissement à la suite des activités réalisées en 2014 concernant la sécurité routière et le partage de la chaussée;
 - ◆ Réaliser une ou deux activités de sensibilisation à la sécurité routière comportant des volets similaires ou complémentaires à celles de 2015.

3. *Protection des parcs et des espaces verts*
 - ◆ Suivi concernant le développement et l'installation des équipements sportifs prévus dans le parc de la Chaudière;
 - ◆ Suivi concernant la fin des travaux de réaménagement du parc Noirefontaine;
 - ◆ Suivi concernant le dossier du futur développement Chaudière ;
 - ◆ Participation aux activités initiées pour la sensibilisation et la découverte des sentiers de la rivière du Cap Rouge en collaboration avec le conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge.

4. *Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier*
 - ◆ Signature du Livre d'or lors de l'assemblée générale annuelle par des citoyens s'étant démarqués;
 - ◆ Suivi de la consultation et de la présentation faite au conseil de quartier par l'Arrondissement au sujet des orientations et activités au parc nautique.

5. *Collaboration avec les organismes du milieu*

- ◆ Invitation aux organismes à participer aux activités du conseil de quartier, particulièrement à l'AGA et à la mise en œuvre du plan directeur de quartier;
- ◆ Participation, sur invitation, aux activités des organismes;
- ◆ Continuer d'appuyer selon les circonstances les demandes ou besoins formulés par les organismes;
- ◆ Participation à des tables de concertation régionales ou locales (ex. : Table de concertation Vélo, comité de liaison Anacolor);
- ◆ Participation à la Table des présidentes et présidents des conseils de quartier de l'arrondissement 03 ;

6. *Participation aux consultations de la Ville et recommandations*

- ◆ Fournir les avis requis en rapport avec des demandes de modification au zonage dans le cadre de consultations publiques tenues par le conseil de quartier ;
- ◆ Participer aux séances de formation proposées par la Ville aux conseils de quartiers.

7. *Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents*

- ◆ Tenue d'assemblées ordinaires mensuelles, d'une assemblée générale annuelle et d'assemblées spéciales, s'il y a lieu;
- ◆ Amélioration de la communication auprès des citoyens par la publication d'articles dans les journaux locaux et de renseignements dans la page Web du conseil sur le site de la Ville;
- ◆ Mise en place d'une page Facebook du conseil de quartier et renforcement par tout moyen permettant de faciliter et de diffuser l'information et les consultations du conseil de quartier auprès des citoyens.

Les activités et les réalisations 2016

4.1. Fonctionnement du conseil

Le conseil de quartier a tenu au cours de l'année neuf (9) assemblées publiques ordinaires, son assemblée générale annuelle le 19 avril 2016, ainsi que deux assemblées publiques extraordinaires les 19 avril et 2 novembre 2016.

Les membres du conseil ont participé à différentes consultations et rencontres de sensibilisation tenues tant par la Ville que par l'Arrondissement, de même qu'à diverses conférences.

4.2. Les résultats 2016

4.2.1. Mise en œuvre du Plan directeur de quartier

- À la suite d'une rencontre avec les autorités de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge au début 2016, celles-ci ont demandé au conseil de quartier de suspendre la mise en place d'un plan d'action pour le boulevard de la Chaudière jusqu'au dépôt de certaines modifications d'urbanisme touchant le secteur du garage municipal à l'automne 2016. Ces modifications au zonage ont d'ailleurs fait l'objet d'un avis du conseil de quartier en novembre 2016 dans le cadre d'une consultation publique demandée par l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

4.2.2. Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier

La sécurité dans les rues est un sujet qui revient constamment et qui préoccupe avec raison les citoyens. À cet effet, plusieurs citoyens sont intervenus auprès du conseil de quartier :

- En janvier 2016, le conseil de quartier demande au responsable de la sécurité routière de l'Arrondissement un suivi sur tous les éléments de sa demande d'octobre 2015, de manière à faire rapport au conseil de quartier lors d'une prochaine assemblée en 2016;
- Lors de l'assemblée du 31 mai 2016, un groupe de citoyens fait valoir un problème de sécurité avec le positionnement d'une roulotte de promotion du projet domiciliaire sur la rue des Maires-Lessard. Des interventions ont suivi cette information au cours des assemblées suivantes;
- Festival Découvr'Arts 2016 et côte de Cap-Rouge : lors de son assemblée de mai 2016, le conseil de quartier fait état de son souhait que le problème de sécurité soit corrigé pour l'édition 2017 de Découvr'Arts. En effet, on souligne un problème de vitesse dans la côte et de traversée de piétons dans la courbe au bas de la côte, près du pont, directement devant le parc nautique;

- Un administrateur du conseil de quartier a été en communication avec des représentants des écoles L'Arbrisseau, Les Sources et Marguerite d'Youville en regard des activités en sécurité routière tenues généralement à l'automne. En définitive, vu certaines contraintes, il n'a pas été possible de réaliser cette activité en collaboration avec le conseil de quartier à l'automne 2016;
- En décembre 2016, un citoyen dénonce le fait qu'en raison du chantier, il n'y ait plus de trottoir sur la rue Saint-Félix à la hauteur des condos des Maires-Lessard. Les piétons doivent donc marcher dans la rue sur une certaine distance. Dans les jours qui ont suivi, la Ville a informé le conseil de quartier que des mesures seraient prises rapidement pour sécuriser le passage;
- Le conseil a participé, par l'intermédiaire de M^{me} Denyse Dumas, au programme « À pied, à vélo, ville active » qui cherche notamment à faciliter les déplacements actifs des enfants et de leurs parents sur le trajet domicile-école-travail. Des marches de repérage ont été effectuées entre autres près des écoles L'Arbrisseau et Marguerite d'Youville. L'expérience a permis une sensibilisation à la signalisation routière, au marquage sur le sol, à l'évaluation de la circulation, etc.

4.2.3. Protection des parcs et espaces verts

- Suivi concernant le réaménagement du parc Noirefontaine;
- Suivi concernant le dossier du futur développement Chaudière et la vente des terrains de la ville à un promoteur pour le développement entre autres d'un mégacentre commercial pour abriter le magasin IKEA.

4.2.4. Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier

- Participation aux activités organisées par les organismes du quartier; signature du Livre d'or par les récipiendaires méritants lors de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2016;
- Lors de son assemblée publique du 21 juin 2016, le conseil de quartier a révisé son processus annuel de signature du Livre d'or pour lui permettre de décerner périodiquement des mentions honorables à des personnes ou organismes du quartier et leur permettre ainsi d'être en liste pour la signature du Livre d'or attribué à l'assemblée générale annuelle suivante;
- Suivi et résolution concernant la fermeture et la vente possible du garage municipal sur la rue du Gallion-du-Roy (boulevard de la Chaudière); Suivi concernant les statistiques de fréquentation des citoyens du parc nautique de Cap-Rouge;
- Suivi concernant l'installation de la statue de Jacques Cartier dans le quartier du Cap-Rouge.

4.2.5. Collaboration avec des organismes locaux et régionaux

- Participation aux rencontres périodiques des présidentes et présidents des conseils de quartier de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

4.2.6. Participation à la réalisation de l'activité Halloween et circuit *Découverte de la rivière du Cap Rouge* organisée par le Conseil du bassin de la rivière du Cap Rouge : mise en valeur des sentiers riverains

- Participation à l'activité Halloween dans les sentiers de la rivière du Cap Rouge chapeauté par le conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge et tenue le 29 octobre 2016. Cette activité réalisée en partie durant la soirée a été un immense succès attirant des centaines de citoyens du quartier et d'ailleurs venus en famille échanger et se familiariser avec le milieu naturel de la rivière.

4.2.7. Participation aux consultations de la Ville et recommandations

- Discussion à propos d'une consultation effectuée par l'Arrondissement auprès des citoyens concernant les orientations et la fréquentation du parc nautique;
- Dépôt et présentation d'un mémoire contenant les commentaires et les propositions du conseil de quartier du Cap-Rouge au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec;

4.2.8. Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents

- Invitation annuelle pour la présentation de candidatures à l'assemblée générale selon les règles régissant les conseils de quartier;
- Promotion auprès des citoyens de la liste d'envoi électronique des nouvelles du conseil de quartier du Cap-Rouge;
- Collaboration plus efficace avec le journal local : L'Écho de Cap-Rouge;
- Suivi régulier auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dont l'envoi d'une lettre adressée directement à la sous-ministre de ce ministère en mai 2016 eu regard du dossier environnemental d'Anacolor et des effets indésirables et nuisibles au bien-être des citoyens provoqués par les opérations de cette entreprise;
- En décembre 2016, nomination d'une observatrice du conseil de quartier au comité de liaison Anacolor mis en place dans le contexte du certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et cela, à la suggestion de ce dernier.

4.2.9. Regroupement des conseils de quartier pour défendre le droit à l'approbation référendaire

- Le conseil de quartier du Cap-Rouge a appuyé la présentation par le Regroupement des conseils de quartier de la Ville de Québec, le 15 novembre 2016, d'un mémoire devant la commission sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec pour défendre le maintien du droit d'approbation référendaire en matière d'urbanisme et de zonage dans le cadre du processus d'adoption du projet de loi 109 (Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs). En effet, le Regroupement des conseils, au nom de 24 conseils de quartier, a contesté cet aspect particulier du projet de loi 109, soit le fait que le gouvernement désire abolir le droit d'approbation référendaire au détriment des citoyens de la ville de Québec. En commission parlementaire, le ministre responsable a confirmé le retrait des dispositions concernant l'abrogation du droit référendaire du projet de loi 109.

Par contre, le gouvernement a annoncé pendant la commission parlementaire de novembre 2016 son intention de réintroduire de telles dispositions pour abroger le droit référendaire, ce qu'il a effectivement fait par le dépôt du projet de loi 122 en décembre 2016. Le Regroupement des conseils de quartier, avec l'accord du conseil de quartier du Cap-Rouge et de 23 autres conseils de quartier, a également participé à la présentation d'un second mémoire en février 2017 sur le même sujet.

Vous pouvez consulter les deux mémoires présentés par le Regroupement des conseils de quartier en utilisant l'adresse IP suivante et en cliquant sur les items du tableau suivant sur le site de l'ANQ :

Choisir une session pour afficher les documents voulus :

Commissions

Toutes les commissions

Inclure les mémoires déposés en commission

- Mémoire du 14 novembre 2016 concernant le projet de loi 109 :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/documents-deposes.html>

- Mémoire du 9 février 2017 concernant le projet de loi 122 :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/documents-deposes.html>

Le plan d'action 2017

Le plan d'action de l'année 2017 s'inscrit dans la continuité de celui de l'année 2016 en accentuant le volet publicisation des activités du conseil de quartier et participation des citoyens. Entre autres, l'année 2017 devrait être propice à l'amorce d'un plan d'action pour la revitalisation du boulevard de la Chaudière surtout dans le contexte des modifications au zonage du secteur de l'ancien garage municipal et de l'usine Anacolor. Les aspects envisagés à ce jour sont :

1. *Réévaluation des priorités du plan d'action et, le cas échéant, du plan directeur de quartier réalisé en 2007*
 - ◆ Réalisation d'un remue-méninges concernant la mise en place d'un plan d'action concernant la revitalisation du boulevard de la Chaudière dans un contexte de tenue d'une consultation publique à ce sujet ultimement;
 - ◆ Mise à jour du plan directeur de quartier selon d'autres besoins à évaluer.

2. *Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier*
 - ◆ Suivi des conclusions soumises en février 2016 par le responsable de la sécurité routière de l'Arrondissement concernant la sécurité routière et le partage de la chaussée;
 - ◆ Réalisation d'une ou deux activités de sensibilisation à la sécurité routière comportant des volets similaires ou complémentaires à celles de 2015.
 - ◆ Suivi à la suite du programme « À pied, à vélo, ville active », auquel a participé le conseil de quartier et qui cherche notamment à faciliter les déplacements actifs des enfants et de leurs parents sur le trajet domicile-école-travail.

3. *Protection des parcs et des espaces verts et de l'environnement*
 - ◆ Suivi concernant le développement et l'installation des équipements sportifs prévus dans le parc de la Chaudière;
 - ◆ Suivi du dossier de l'usine Anacolor eu égard aux développements survenus depuis l'intervention d'un comité de citoyens et l'évolution des mesures prises au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à la Ville de Québec;
 - ◆ Suivi concernant le dossier du futur développement Chaudière dont la réalisation semble vouloir se concrétiser en 2017, notamment quant aux aspects pouvant influencer le milieu de vie des citoyens des secteurs avoisinants;
 - ◆ Suivi concernant le dossier du futur développement d'un mégacentre commercial abritant IKEA dont l'annonce a été faite en 2016 par la Ville, notamment quant aux aspects pouvant influencer le milieu de vie des citoyens des secteurs avoisinants;

- ◆ Participation aux activités initiées pour la sensibilisation et la découverte des sentiers de la rivière du Cap Rouge en collaboration avec le conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge.

4. *Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier*

- ◆ Décerner périodiquement des mentions honorables à des personnes ou à des organismes du quartier pour souligner leur travail remarquable auprès de la communauté carougeoise en vue de la signature du Livre d'or;
- ◆ Signature du Livre d'or lors de l'assemblée générale annuelle par des citoyens ou organismes s'étant démarqués ;
- ◆ Suivi de la consultation et de la présentation faite au conseil de quartier par l'Arrondissement au sujet des orientations et activités au parc nautique de Cap-Rouge.

5. *Collaboration avec les organismes et les commerçants du milieu*

- ◆ Invitation aux organismes et aux commerçants du milieu à participer aux activités du conseil de quartier, particulièrement à l'AGA et à la mise en œuvre du plan directeur de quartier particulièrement concernant le plan d'action sur la revitalisation du boulevard de la Chaudière;
- ◆ Participation, sur invitation, aux activités des organismes;
- ◆ Poursuite de l'appui aux demandes ou besoins formulés par les organismes, selon les circonstances ;
- ◆ Participation à des tables de concertation régionales et locales (ex. : Table de concertation Vélo, comité de liaison Anacolor, CLD, logements sociaux);
- ◆ Participation à la Table des présidentes et présidents des conseils de quartier de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

6. *Participation aux consultations de la Ville et recommandations*

- ◆ Fournir les avis requis en rapport avec des demandes de modification au zonage;
- ◆ Participer aux séances de formation proposées par la Ville aux conseils de quartier.

7. *Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents*

- ◆ Tenue d'assemblées ordinaires mensuelles, d'une assemblée générale annuelle et d'assemblées spéciales, s'il y a lieu;
- ◆ Amélioration de la communication auprès des citoyens par la publication d'articles dans les journaux locaux et de renseignements dans la page Web du conseil sur le site de la Ville ;
- ◆ Maintien d'une page Facebook du conseil de quartier et renforcement par tout moyen permettant de faciliter et de diffuser l'information et les consultations du conseil de quartier auprès des citoyens;
- ◆ Mise en place et consolidation de différents comités de travail au sein du conseil de quartier dans les domaines touchant principalement le Plan directeur du conseil de quartier, le Livre d'or, la sécurité routière ainsi que le respect de la nature et de l'environnement. Ces comités, sous la responsabilité d'un administrateur du conseil, voudront faire une place importante aux citoyens désireux de s'impliquer dans un domaine particulier faisant appel à leur intérêt et leurs compétences.

Signature du Livre d'or : une tradition pour notre conseil de quartier

Chaque année, les membres du conseil d'administration invitent les citoyens à déposer les candidatures de personnes qui se sont démarquées dans leur domaine ou dans leurs activités comme citoyens du quartier ou par leur implication dans notre milieu. Ce peut être grâce à leur originalité, à leur performance, à leur dévouement à une cause ou à leurs réalisations au niveau local, provincial, national ou même international.

Depuis son assemblée publique du 21 juin 2016, le conseil de quartier a révisé son processus annuel de la signature du Livre d'or. En effet, ces nouvelles modalités lui permettent de décerner périodiquement des mentions honorables à des personnes ou organismes du quartier pour souligner leur travail remarquable auprès de la communauté carougeoise et, de ce fait, de permettre à ceux-ci d'être en liste pour la signature du Livre d'or effectuée à l'assemblée générale annuelle suivante.

Nous remercions notre population pour les propositions reçues qui nous permettent de retenir un maximum de deux (2) ou trois (3) candidatures pour la signature du Livre d'or. Nous honorons ces personnes ou organismes lors de l'assemblée générale annuelle et un cadeau leur est remis.

5. Bilan et états financiers au 31 décembre 2016

En 2016, le conseil de quartier du Cap-Rouge a reçu une subvention de 2 500 \$ de la Ville de Québec pour ses frais de fonctionnement.

Nous avons une somme de 203,66 \$ restante à la fin de l'année 2015. Le conseil a donc fonctionné pour l'année 2016 avec un budget ajusté de 2 703,66 \$.

Les dépenses de l'année 2016 ont été de l'ordre de 1 236,47 \$ pour les frais d'administration bancaire, les dépenses des membres du conseil d'administration et pour l'assemblée générale de l'année 2016, ce qui inclut les cadeaux et le goûter pour les signataires du Livre d'or.

La somme de 1 467 \$ n'a pas été utilisée en 2016 et est donc reportée en 2017.

Les livres sont ouverts pour consultation si nécessaire.

Le conseil de quartier du Cap-Rouge

États financiers au 31 décembre 2016

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	<u>1 467 \$</u>	<u>204 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	<u>0</u>	<u>0</u>
Actif net		
Non affecté	<u>1 467 \$</u>	<u>204 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL DE QUARTIER DU CAP-ROUGE :

Rita Veilleux, trésorière

Roch Maltais, président

LE CONSEIL DE QUARTIER DU CAP-ROUGE

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec	2 500 \$	500 \$
Fonctionnement		
Charges		
Fonctionnement	<u>1 236,47 \$</u>	<u>1 736,39 \$</u>
Projets		
Excédent des produits par rapport aux charges		
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>204 \$</u>	<u>1440 \$</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>1 467 \$</u>	<u>204 \$</u>